



PUBLIC SAFETY - SÉCURITÉ PUBLIQUE

APPLICATION FOR ADMINISTRATIVE SUSPENSION REVIEW

DEMANDE DE RÉVISION D'UN ORDRE DE SUSPENSION

78-9650 (09/10)

PLEASE READ INSTRUCTIONS ON REVERSE / VEUILLEZ LIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO

Name/ Nom

Telephone / Téléphone

YA / MM / DJ

[/ /]

Address / Adresse

DOB / DDN

City / Ville Postal Code / Code postal

Drivers Licence Number / Numéro du permis de conduire

Type of Review Requested (check one) / Type de révision demandée (cochez une seule case) :

- Written / Par écrit (Fee / Droit \$64 + HST / TVH) In Person / En personne (Fee / Droit \$100 + HST / TVH)

I have retained legal counsel for the review / J'ai retenu les services d'un avocat pour la révision Yes / Oui No / Non

If YES, give name, address, and telephone number of counsel / Si OUI, indiquez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'avocat :

Ph./Tél.

Answer the questions / Répondez aux questions :

- 1) Were you the actual person driving the vehicle? / Êtes-vous la personne désignée comme conducteur Yes / Oui No / Non If NO, explain / Si Non, expliquez :

- 2) Did you refuse to take a breathalyser test or to provide a sample of your blood for analysis? / Avez-vous refusé de subir un ivressomètre ou de fournir un échantillon de votre sang aux fins d'analyse? Yes / Oui No / Non

If YES, explain / Si OUI, expliquez :

- 3) Describe any circumstances relating to the taking of the breathalyser test or sample of blood. If you failed to or refused to take a breathalyser test or provide a sample of blood, describe the circumstances relating to that failure or refusal, which you consider relevant for the purposes of this review / Décrivez les circonstances de l'ivressomètre ou du prélèvement d'un échantillon de sang. Si vous avez refusé ou fait défaut de subir l'ivressomètre ou de fournir un échantillon de sang, décrivez les circonstances de votre refus ou de votre défaut que vous jugez pertinentes pour les besoins de la révision

- 4) Describe any additional circumstances or reasons why you believe the suspension or disqualification of your driving privileges should be revoked and your driving privileges should be reinstated. / Décrivez toutes les autres circonstances ou raisons qui justifieraient, selon vous, que la suspension de vos droits de conducteur soit révoquée et que ceux-ci soient rétablis.

INSTRUCTIONS FOR APPEAL

THIS APPLICATION FOR REVIEW IS ONLY FOR A THREE MONTH ADMINISTRATIVE LICENCE

SUSPENSION. Under section 310.05 of the *Motor Vehicle Act.*, an application for review may not be considered until your drivers licence is surrendered or a certificate that the driver licence has been lost or destroyed has been submitted to the department. The filing of the appeal does not stay the suspension.

GROUNDINGS FOR APPEAL

The sole issue before the Registrar in a review under this section is whether it is established to his or her satisfaction that

(a) the person operated or had care or control of a motor vehicle having consumed alcohol in such a quantity that the concentration of it in his or her blood exceeded 80 milligrams of alcohol in 100 millilitres of his or her blood, or

(b) the person failed or refused to comply with a demand made on him or her under section 254 of the *Criminal Code* (Canada) in respect of the operation or care or control of a motor vehicle.

Where the evidence before the Registrar does not establish section (a) or (b), the Registrar shall:

- (a) revoke the order of suspension
- (b) return any licence surrendered to the Registrar, and
- (c) direct that the fees paid for the application for review be refunded.

Please send the completed application form and fee to:

Registrar of Motor Vehicles
Motor Vehicle Branch
Department of Public Safety
PO Box 6000 Fredericton NB E3B 5H1.

Call 506-453-2410 to make an appointment for an oral hearing if desired. If you make an appointment for an oral hearing but fail to appear without prior notice the Registrar will not consider the appeal.

Appeal Fee:

Please attach a cheque payable to "Minister of Finance" in the amount of \$64 plus HST for a written application only OR \$100 plus HST for an **oral** hearing.

Note that appeal fees will be refunded **ONLY** if the appeal is successful.

REINSTATEMENT PROCEDURES

If your appeal is not successful, your licence will be reinstated after the three month suspension has expired assuming that the \$52.00 reinstatement fee has been paid and that there are no other grounds for suspension of your licence.

POUR INTERJETER APPEL

LA PRÉSENTE DEMANDE DE RÉVISION S'APPLIQUE UNIQUEMENT À UNE SUSPENSION ADMINISTRATIVE DE TROIS MOIS DU PERMIS DE CONDUIRE.

En vertu de l'article 310.05 de la *Loi sur les véhicules à moteur*, il est impossible d'étudier une demande de révision avant que la personne ait rendu son permis de conduire ou ait fourni un document attestant que son permis de conduire a été perdu ou détruit. Le dépôt d'un appel n'a pas pour effet de différer la suspension.

MOTIFS D'APPEL

Dans le cadre de la révision visée au présent article, le registraire doit uniquement déterminer si l'un ou l'autre des points qui suivent est établi de façon convaincante pour lui :

a) que la personne a conduit ou a eu la garde ou le contrôle d'un véhicule automobile après avoir consommé une quantité d'alcool telle que son alcoolémie dépassait quatre-vingts milligrammes d'alcool par cent millilitres de sang;

b) que la personne a refusé ou fait défaut d'obtempérer à un ordre qui lui a été donné en vertu de l'article 254 du *Code criminel* (Canada) à l'égard de la conduite, de la garde ou du contrôle d'un véhicule.

Lorsqu'aucun des points mentionnés aux articles a) et b) n'a été établi de façon convaincante pour lui, le registraire :

- (a) révoque l'ordre de suspension;
- (b) restitue tout permis qui lui a été remis;
- (c) enjoint que les droits payés relativement à la demande de révision soient remboursés.

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli et les droits applicables au :

Registraire des véhicules à moteur
Direction des véhicules à moteur
Ministère de la Sécurité publique
Case postale 6000, Fredericton N.-B. E3B 5H1

Veillez composer le 506-453-2410 pour prendre rendez-vous si vous désirez une audience. Si vous prenez rendez-vous pour une audience et ne vous y présentez pas sans fournir de préavis, le registraire n'entendra pas votre appel.

Droits d'appel :

Veillez annexer un chèque à l'ordre du ministre des Finances au montant de 64 \$ plus TVH pour une demande écrite OU de 100 \$ plus TVH pour une **audience**.

Les droits d'appel seront remboursés **SEULEMENT** si l'appel est accueilli.

MARCHE À SUIVRE POUR LE RÉTABLISSEMENT DES DROITS

Si vous n'obtenez pas gain de cause à l'appel, vos droits de conducteur seront rétablis au terme de la période de suspension de trois mois si vous avez payé les droits de rétablissement de 52 \$ et s'il n'existe aucune autre raison de suspendre votre permis.